



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Sable de quartz

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Sable de quartz
No.-CAS	14808-60-7
No.-CE	238-878-4
Code du produit	Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Construction.
--	---------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Sakret AG/SA Gewerbstrasse 1 CH-4500 Solothurn Tel: 032 62 45 540 Fax: 032 62 45 549 www.sakret.ch
---	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
-------------------------------	-----------------------

Date de révision	13.06.2022
------------------	------------

Version	GHS 1
---------	-------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	La substance ou le mélange ne sont pas classés.
---	---

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

Aucun(e).

Conseils de prudence

P260: Ne pas respirer les poussières.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Non demandé.

2.3. Autres dangers

En fonction de la manipulation et l'utilisation (par exemple, broyage, séchage), la formation de silice cristalline respirable est possible. L'inhalation prolongée et/ou massive de silice cristalline respirable peut causer des maladies pulmonaires de la poussière (silicose). Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et des difficultés respiratoires. Lors de l'exposition occasionnelle à la silice cristalline respirable, de protection et de surveillance de la poussière mesures devraient être mises en place. Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères PBT ou vPvB selon l'annexe XIII de REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composé inorganique.

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Ce produit contient moins de 1% de quartz (fraction fine) qui est classé comme STOT RE1.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Il est recommandé d'amener la personne exposée de la zone contaminée à l'air frais. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon par précaution.

Contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés L'exposition peut faire rougir, pleurer et piquer les yeux et provoquer des douleurs dans le nez et la gorge, ainsi que de la toux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Pas de précautions spéciales.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants Non demandé.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Éviter la formation de poussière. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Pour les secouristes Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Rabattre la poussière avec de l'eau pulvérisée. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter la formation de poussière. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter la formation de poussière.

Protection individuelle

Protection respiratoire Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).

Protection des mains Pas de précautions spéciales.

Protection des yeux Éviter le contact avec les yeux. En cas de formation de poussières, porter des lunettes bien ajustées.

Protection de la peau et du corps Pas de précautions spéciales.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Poudre granulaire.
Couleur	voir l'étiquette
Odeur	Inodore.

Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	6-8 @ 20 °C
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	pratiquement insoluble (Eau) soluble (Acide fluorhydrique)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	2.65 @ 20 °C
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Non demandé.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Corrosion/irritation cutanée	Pas d'irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Donnée non disponible.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.
12.2. Persistance et dégradabilité	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicable aux substances inorganiques. Elimination possible par sédimentation.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	Immobile.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	No de déchet suivant le CED: 01 04 09. Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = nwg.
Classe de stockage 13. (CH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
CED: Code du catalogue européen de déchet

Les principales références bibliographiques et sources de données Selon les informations du fabricant.

Procédure de classification Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3 Aucun(e).

Conseils relatifs à la formation Les travailleurs doivent être informés de la teneur en silice du produit et doivent être formés à l'utilisation prévue du produit.

Autres informations Le 25 avril 2006, un accord intersectoriel sur la protection de la santé des travailleurs par la bonne manipulation et l'utilisation de la silice cristalline et des produits en contenant a été signé. Cet accord autonome, soutenu financièrement par la Commission européenne, s'appuie sur un guide de bonnes pratiques. Les termes de l'accord sont entrés en vigueur le 25 octobre 2006. La convention a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne (2006/C 279/02). Le texte de l'accord, ses annexes et le guide de bonnes pratiques sont disponibles sur www.nepsi.eu et fournissent des informations et des conseils utiles sur la manipulation des produits contenant de la silice cristalline alvéolaire. Les références sont disponibles auprès d'EUROSIL (Association européenne des fabricants industriels de quartz).

Une exposition prolongée et/ou intense à la poussière contenant de la silice cristalline respirable peut provoquer une silicose. Cette maladie est une fibrose pulmonaire nodulaire causée par l'inhalation et le dépôt de poussières minérales.

En 1997, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu que l'exposition professionnelle à la silice cristalline pouvait provoquer le cancer du poumon chez l'homme. Cependant, le CIRC précise que cela ne s'applique pas à toutes les formes d'exposition ni à tous les types de silice cristalline. (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancer chez l'homme liés aux produits chimiques, à la silice, à la poussière siliceuse et aux fibres organiques, 1997, Volume 68, CIRC, Lyon, France).

En juin 2003, le SCOEL (le comité scientifique de l'UE sur les limites d'exposition professionnelle) a conclu que l'effet le plus important de l'inhalation de poussière de silice cristalline respirable chez l'homme est la silicose. «Il existe suffisamment d'informations pour conclure qu'il existe un risque relatif accru de cancer du poumon chez les personnes atteintes de silicose. Les ouvriers des carrières ou des céramistes exposés aux poussières de silice mais non atteints de silicose ne semblent pas concernés par ce risque accru de cancer du poumon. On peut donc supposer qu'éviter la silicose réduit également le risque de cancer...» (SCOEL SUM Doc 1994-final, juin 2003).

Il existe donc de nombreuses preuves qu'un risque accru de cancer du poumon est limité aux personnes déjà atteintes de silicose. La protection des travailleurs contre la silicose devrait être assurée par le respect des limites d'exposition professionnelle officielles et, si nécessaire, par la mise en œuvre de mesures supplémentaires de gestion des risques.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.